



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/40
7 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-sixième session, 21-24 juin 2005,
point 4.2.2 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF 1 À LA RÉVISION 5
DU RÈGLEMENT N° 13

(Freinage)

Communication du Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa cinquante-septième session (TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 7). Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Son utilisation à d'autres fins n'engage que la responsabilité de l'utilisateur.

Les documents CEE sont disponibles via Internet sur le site:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 5.2.1.28.5, quatrième ligne

Au lieu de 2.27.3, lire 2.28.3.

Annexe 2, appendice 2, paragraphe 1, deuxième ligne

(Correction sans objet en français).

Annexe 4, paragraphe 2.1.1, tableau, septième ligne

Au lieu de $0,15v + \frac{v^2}{103},5$ lire $0,15v + \frac{v^2}{103,5}$

Annexe 5

Paragraphe 2.3.1, troisième ligne

Au lieu de 2.14, lire 2.15.

Paragraphe 2.3.1.1, deuxième ligne

Au lieu de 2.14.2.1 à 2.14.2.3, lire 2.15.2.1 à 2.15.2.3.
